



Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 09/10/2025

Date de mise en ligne :

15/10/2025

(Publicité en la voie électronique)

Date de convocation :

03/10/2025

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 10
- Présents : 7
- Votants : 8

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 octobre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de BLUFFY s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Olivier TRIMBUR, Maire.

PRESENTS : M. Olivier TRIMBUR, M. Gilbert PAULY, M. Sylvain STIHLE, M. Gilles POSSOZ, M. Alain RICHARD, Mme Marie-Christine REY, Mme Annie REVOL.

EXCUSES : M. Laurent SEVESTRE, pouvoir à Annie REVOL

ABSENTS : M. Olivier WEILAND, M. Benjamin EXCOFFIER.

Secrétaire de séance : M. Sylvain STIHLE

Assiste et rédige : le secrétaire général, Gilles de MARCILLAC

① Désignation du secrétaire de séance :

M. Sylvain STIHLE est désigné secrétaire de séance.

② Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 11 septembre 2025 :

Le compte-rendu du conseil du 11 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

③ Décisions prises par délégation du conseil municipal :

- Néant.

④ Délibérations à l'ordre du jour :

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE GARANTIE D'EMPRUNT -SEMCODA

Monsieur le maire expose à l'assemblée délibérante que la SEMCODA, par courrier reçu le 29 juillet 2025, a sollicité la mairie à des fins de garanties d'emprunts. En effet il s'agit de l'opération Pré Guémet, soit 6 logements "PLUS" et 3 logements "PLAI" financée notamment par 4 lignes d'emprunt pour un montant total de 1 027 600 €.

Il est exposé également que la commune apporte sa garantie conjointement et pour moitié avec le Conseil départemental de Haute-Savoie.

Vu l'article R221-19 du Code monétaire et financier ;

Vu les articles L2252-1 à L2252-5, D1511-30 à D1511-35, L 5111-4 ainsi que les articles L5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 2298 et 2305 du Code Civil ;

Vu la proposition de contrat de prêt n° 174596 de la Caisse des Dépôts et Consignations faite à la SEMCODA ;

Considérant l'intérêt d'accompagner la réalisation de l'opération susmentionnée ;

Ainsi, ouï l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- **Accorde** à la SEMCODA la garantie d'emprunt partielle sur 513 800 € ;
- **Autorise** le maire à signer la convention idoine, jointe à la présente.

INDEMNITE DE GARDIENNAGE DES EGLISES 2025

Monsieur le maire rappelle au conseil que Monsieur ALLET-COCHE s'occupe depuis plusieurs années du gardiennage de l'église et des tâches associées. Une indemnité peut être versée et est représentative des frais exposés dans ce cadre.

Vu la circulaire de Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie en date du 29 octobre 2023 relative au montant maximum susceptible d'être alloué au gardien de l'église, Monsieur le maire propose au conseil municipal d'appliquer, pour Monsieur Claude ALLET-COCHE en charge du gardiennage de l'église de Bluffy, le plafond indemnitaire qui est porté à 503,42 € à compter du 1^{er} janvier 2024 pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte.

Ainsi, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- **Décide** de verser à Monsieur Claude ALLET-COCHE une indemnité de **503,42 €** pour le gardiennage de l'église communale et ce au titre de l'année 2025 ;
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2025 – SEMCODA

Monsieur le maire rappelle au conseil qu'en vertu des dispositions de l'article L312-2-1 du Code de la construction et de l'habitat, les collectivités territoriales peuvent, en complément ou indépendamment des aides de l'Etat, ou des établissements publics de coopération intercommunale, apporter des aides destinées à la réalisation de logements locatifs sociaux, à la réhabilitation ou à la démolition de logements locatifs ainsi que de places d'hébergement, ou encore aux opérations de rénovation urbaine.

C'est dans ces conditions que la commune a été saisie par courrier en date du 03/09/2025, d'une demande de subvention, par la SEMCODA, en complément de l'aide apportée par le Grand Annecy.

L'aide demandée se porte à 31 420,40 €.

Ainsi, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré à cinq voix pour, Mme REY et M. PAULY s'abstenant,

Considérant les ressources communales, a l'instar des communes de moins de 500 habitants ;

- **Décide** de soutenir la SEMCODA par une subvention exceptionnelle à hauteur de 1000 € ;
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

5 Questions diverses :

Repas des anciens : Mmes REVOL et REY proposent de fixer le repas le vendredi 12 décembre 2025.

Participation PSC : il est décidé que la participation communale à la protection sociale complémentaire sera de 30 € par agent et par mois.

Dossier PLUI : Gilbert PAULY fait part au conseil que le rapport les conclusions de la commission d'enquête publique, dans le cadre du PLUI est, conformément aux textes en vigueur, consultable dans chacune des communes ou s'est déroulée l'enquête, et ce pendant un an à compter de la clôture de ladite enquête, soit jusqu'au 27 juin 2026.

Les travaux continueront en vue de l'approbation du PLUI en conseil communautaire le 18 décembre 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil est levée à 20h08.

Le prochain conseil se tiendra le jeudi 6 novembre 2025.

Le Maire,
Olivier TRIMBUR



Le secrétaire de séance,
Sylvain STIHLE

